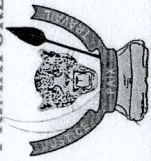


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP  
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 024/2023

A L'AGENCE LOCALE D'EXECUTION « ARMEE DU SALUT »

Après avoir reçu la convention n° 7354/PDL-145T/BCECO/DG/DPM/AAS/2022/SC, conclue avec le BCECO, pour un montant total hors taxe de dollars américains deux cent septante-un mille deux cent septante-sept, cinquante-un centimes (USD 271 277,51) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit dollars américains mille huit cent nonante-huit, nonante-quatre centimes (USD 1 898,94).

Fait à Kinshasa, le 07/03/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

*Director Administratif et Financier*



Pour le Directeur Général ai empêché

Hubert KADIMA ILUNGA

Directeur-Coordonnateur

des Services Rattachés au Directeur Général